

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 21 février 2003

**Demandeur :** Stratégies énergétiques (S.É.) – AQLPA – Groupe STOP (G.S.)

---

**Référence :** Dossier R-3505-2002, pièce SCGM-12, document 2, lignes 17-25

**Préambule :**

**"Pour l'année financière 2001-2002, nous avons atteint 63 % des économies annuelles prévues pour un total de 4 068 260 m<sup>3</sup>. Cela équivaut à des pertes de revenus nettes de 494 475 \$ sur une base annualisée. Cependant, lorsque l'on tient compte des seules économies réalisées en 2001-2002, elles ont été de 1 330 234 m<sup>3</sup> pour des pertes de revenus nettes de 167 311 \$.** À cela, il faut ajouter les pertes de revenus annualisées des programmes de l'année 2000-2001 qui étaient de 82 771 \$. Ainsi pour 2001-2002, nous avons porté à un compte de frais reportés un montant de 308 884 \$ pour les pertes de revenus, soit la différence entre la prévision de 558 966 \$ et les pertes de revenus réelles de 250 082 \$."

**Question :**

3. Est-ce exact que, pour chacun des programmes constitutifs du PGEE, la validation du volume unitaire d'économies de gaz par participant par année ne se fera qu'aux dates indiquées sous la rubrique "*Suivi et évaluation*" sous chaque programme dans la pièce SCGM-10, Document 1 au dossier R-3484-2002?

---

**Réponse :**

3. Les dates inscrites dans les rubriques "*Suivi et évaluation*" sous chaque programme dans la pièce SCGM-10, document 1 du dossier R-3484-2002, sont des dates prévisionnelles. Ces dates peuvent varier en fonction de l'état d'avancement des programmes et du nombre de participants.